

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réserve
au
Moniteur
belgeDéposé au greffe du tribunal de l'entreprise de Liège
Division ~~Procédure~~ **ARL**

Le

28 mai 2026

Le greffier

Greffe

N° d'entreprise : 0475 934 359

Nom

(en entier) : **SERVICES ARDENNES**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**Adresse complète du siège : **Rue du Bois de Loo 379, 6717 Attert****Objet de l'acte : Démission administrateur - Décharge administrateur - Nomination administrateur - Procuration**

Extrait des décisions écrites de l'actionnaire unique du 14 avril 2026:

1. Démission administrateur

L'actionnaire unique a décidé d'accepter la démission de l'administrateur, Sam Vanherp, à dater du 8 avril 2026.

2. Décharge provisoire

L'actionnaire unique donne décharge provisoire à l'administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice écoulé jusqu'au 8 avril 2026. L'actionnaire unique s'engage en outre à accorder la décharge définitive aux administrateur démissionnaire lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société, conformément à l'article 5:98 du Code des sociétés et des associations.

3. Nomination administrateur

L'actionnaire unique décide de nommer Hestia-C BV, une société à responsabilité limitée, dont le siège est à Drapstraat 53, 9308 Aalst, enregistrée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 1024.047.707, représentée de manière permanente par Lieven Baten, en tant qu'administrateur de la Société.

Le mandat prend effet le 8 avril 2026, pour une durée indéterminée.

L'actionnaire unique déclare par la présente, en application de l'article 13 de la loi relative au Registre central des interdictions de gérer du 4 mai 2023, qu'aucune condamnation n'a été prononcée à l'encontre de Lieven Baten par une juridiction d'un État membre de l'Espace économique européen à une interdiction équivalente à l'une des interdictions visées à l'article 6 de la loi du 4 mai 2023

4. Procuration spéciale

L'actionnaire unique octroi une procuration spéciale à Madame Christina Trappeniers, Madame Fémke Tordeur, Madame Lucia Laloyaux et à tout autre avocat du cabinet Laurius SRL, ayant son siège à 1040 Bruxelles, avenue Louis Schmidt 29/1, avec possibilité de substitution, avec pouvoir d'agir seul ou conjointement en vue de la publication des résolutions qui précèdent aux Annexes du Moniteur belge (y compris les formulaires de publication I et II), pour représenter la Société à cet égard devant le greffe du tribunal d'entreprise compétent et ainsi signer tous les documents nécessaires ou utiles et procéder à toutes inscriptions et faire toutes déclarations, et d'une manière générale, afin de faire tout ce qui est nécessaire ou utile en vue de la publication des résolutions qui précèdent aux Annexes du Moniteur Belge et à l'exécution du présent mandat.

Lucia Laloyaux
Avocate
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/06/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** :**Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).